

Nombre de MEMBRES <u>En Exercice</u> 10 <u>Présents</u> 07 <u>Votants</u> 07+2P	COMMUNE DE VILLEBÉON SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 A 20 HEURES
Convocation du 16 octobre 2026 Affichage du 16 octobre 2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis PLÉ, Maire. <u>Etaient présents :</u> Mesdames et Messieurs F. PLÉ (Maire), D. MARCOIN, A. CAMUZAT, S. WENGER, (Adjoints). E. BUSSAC, A. GIBOUT, C. JAUNEAU, (conseillères et Conseillers municipaux). <u>Absente excusée :</u> P. VOGELBACHER mandataire C. JAUNEAU C. LOUVEL mandataire F.PLÉ T. OLIVIER Monsieur D.MARCOIN a été élu secrétaire de séance

COMPTE-RENDU

1. Election du secrétaire de séance et adoption du précédent compte-rendu :

Monsieur Didier MARCOIN a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet a été adopté à l'unanimité.

2. Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Vu le Code Général des Impôt et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L.2121-29, L.2121-33 et L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009/SPF/CL n°21 portants création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de Commune Gatinais Val de Loing par délibération en date du 29 juin 2026 ;

La CLECT est chargé d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Considérant que chaque commune membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à un vote à main levée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉSIGNE** M. PLÉ Francis comme représentant titulaire de la commune de Villebéon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).
- **DÉSIGNE** M. MARCOIN Dider comme représentant suppléant de la commune de Villebéon au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL).

- **DIT** que cette délibération sera transmise aux services de la CCGVL.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Informations et questions diverses.

Rappel sur les absences de conseillers aux conseils municipaux.

Remplacement de toutes les clés pour les accès aux bâtiments communaux.

Point sur l'assemblée générale de l'association du paradis des enfants.

Date du prochain conseil d'école : 5 novembre 2026.

Point sur les futurs travaux routiers et mode de financement à prévoir.

Clôture de la séance à 21h15

Le Maire,
Francis PLÉ



Villebéon, le 26 octobre 2026